

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie L'Enfant Magique Inc.	Numéro de permis 2022093	Date d'inspection Le 16 novembre 2023	
Nom de l'établissement Halte Scolaire L'Enfant Magique		Numéro de téléphone (506) 789-2220	
Adresse 61 Dover Street Campbellton NB E3N 1P7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement l'après-midi pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est respecté lors de la visite.
- Pendant la visite, l'orientation des enfants est faite d'une façon positive et respectueuse.
- À la suite de la vérification de 15 dossiers des enfants, les dossiers sont complets.
- Les consentements dans le dossier des enfants sont tout complet, j'ai vérifié 15 dossiers sur 30.
- Le permis, les inspections, la routine et les procédures d'évacuation sont affichés dans un endroit bien en vue dans l'établissement.
- Un registre d'incidents mineurs est tenu. Le parent est avisé des incidents et signe le registre.
- Observations: Les éducatrices ont préparé une activité de cœur pour souligner la journée de l'enfant. Les enfants ont lavé leurs mains et pris la collation. Les éducatrices discutent avec les enfants pendant les activités.
- Discussions avec les éducatrices concernant les activités, dossiers des membres du personnel, les allergies et les rapports d'incident mineurs.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 16 novembre 2023

Date

original signé par
Nadine Kuiteing

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 16 novembre 2023

Date